

RÉGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

« LA ROSE DANS TOUS SES ETATS »

1/ OBJET DU CONCOURS

À l'occasion de l'édition anniversaire de l'évènement " Autour de la rose ", le service évènementiel et communication de la Mairie de la Colle-sur-Loup souhaite mettre en valeur la rose et permettre aux photographes amateurs, de photographier la fleur dans tous ses états .

2/ THEME DES PHOTOS

Les photos auront pour thème " La Rose dans tous ses états " (pétales, sur tige, en rosier, en parfums, mise en scène...)

3/ DUREE DU CONCOURS

Le concours est ouvert à compter du mercredi 17 avril avec une date limite de dépôt des photographies fixée au mardi 02 mai 2024, 18h.

La remise des prix se fera lors de la manifestation " Autour de la rose ", organisée à La Colle sur Loup, le Dimanche 19 mai 2024.

4/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous. Sont toutefois exclus les photographes professionnels et les membres du jury du concours.

5/ MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant doit obligatoirement présenter une photographie en (format jpg avec, si possible, une définition suffisante pour pouvoir être imprimée en format 40X60cm) et lui donner un titre. Les photos devront être nommées de la façon suivante : **concours_Rose_titre de la photo_Nom_Prénom.**

Les photographies doivent être envoyées par mail à l'adresse : evenementiel@mairie-lacollesurloup.fr sous l'objet : Concours photo *la Rose dans tous ses états*

Les personnes mineures devront également adjoindre une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (voir modèle annexé au présent règlement).

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. (Cf article 10)

6/ JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury du concours sera constitué pour sélectionner les photographies.

Il sera composé de deux photographes choisis pour leur compétence dans le domaine de la photographie, deux élus de la commune et un agent de la Mairie de La Colle-sur-Loup.

La composition du jury sera communiquée le jour de la remise des prix.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. À ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos.

Les critères de sélection seront le respect du thème, la qualité artistique, l'originalité.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours, le règlement du concours, ou encore qu'il juge inappropriée.

7/ PRIX ET RECOMPENSES

Dix photos sélectionnées par le jury seront exposées le Dimanche 19 mai dans le Jardins des Senteurs de la commune. Le jury récompensera les trois premiers lauréats de la façon suivante :

- 1^{er} prix : bon d'achat d'une valeur de 100 euros
- 2^{ème} prix : bon d'achat d'une valeur de 75 euros
- 3^{ème} prix : bon d'achat d'une valeur de 50 euros

En outre, chacun des 3 lauréats recevra sa photo imprimée au format 40X60cm

8/ RESPONSABILITES ET DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Par sa participation à ce concours, le participant cède à titre gratuit et ce durant 2 ans deux ans (à compter de la proclamation des résultats) ses droits patrimoniaux sur l'œuvre dont il est l'auteur. Ceci concerne le droit de reproduction de photographie par le service événementiel et communication dans un but de promotion de la manifestation, pour les expositions et les publications, sites Web, CD-Rom et DVD qui pourraient être publiés, dépliants publicitaires, ainsi que sur tout autre support existant ou à venir).

Le service événementiel signera toujours les photos du nom de l'auteur et aucune image ne sera modifiée.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés.

La Mairie de La Colle sur Loup décline toute responsabilité concernant les

réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.

Le service évènementiel et communication de la Mairie de la Colle-sur-Loup se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour aubesoin.

9/ ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est accessible dans sa totalité sur le site Web www.mairie-lacollesurloup.fr

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

10/ INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies par le service évènementiel de la mairie de La Colle- sur -Loup dans le cadre du présent concours sont enregistrées dans un fichier informatisé et sont nécessaires à la prise en compte de votre participation .

La base légale du traitement est l'obligation légale.

Les données collectées sont réservées exclusivement aux service évènementiel et communication de la Mairie de La Colle-sur-Loup.

Les données sont conservées 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier en vous adressant au service évènementiel et communication de la mairie de La Colle- sur- Loup : evenementiel@mairie-lacollesurloup.fr.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'information sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données SICTIAM : dpo@sictiam.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

11/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tout complément d'information, merci de contacter :

Le Service Evenementiel de la Mairie de La Colle-sur-Loup au 04 93 32 42 73
(lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h)

Ou

Par voie de mail : evenementiel@mairie-lacollesurloup.fr

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e).....

Demeurant.....
.....

En ma qualité de mère/ père/ tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

Autorise mon fils / ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM :.....

PRENOM :.....

Né(e) ne :.....

A participer au concours photos " La Rose dans tous ses états " organisé par le service évènementiel et communication de la Mairie de la Colle-sur-Loup .J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photos.

Fait à,

le,

Signature :

**AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR LA LIBRE UTILISATION
DE SON IMAGE**

Je soussigné(e)

Demeurant

à
.....

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo "La Rose dans tous ses états" organisé par le service événementiel et communication de La Colle-sur-Loup.

Les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à le

Signature de la personne photographiée (écrire lu et approuvé)

Signature du photographe (écrire lu et approuvé)

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVE

Je soussigné(e)

Demeurant à

AUTORISE

Mlle/Mme/M.
.....
.....

À photographier et à utiliser la photographie
de

Situé(e)

.....
dans le cadre du concours photos concours photo "La Rose dans tous ses états" organisé
par le service événementiel et communication de La Colle-sur-Loup.